



Monsieur le Directeur Académique

Mesdames, Messieurs les commissaires paritaires

En dépit des bugs et de la complexité technique du scrutin, les enseignantes et les enseignants des écoles ont été très nombreux à participer à l'élection de leurs représentants. Le SNUipp et la FSU remercient toutes celles et ceux qui leur ont apporté leurs voix.

Pourtant, les conditions d'organisation des élections professionnelles n'avaient rien d'idéal pour faire vivre dans de bonnes conditions cet important moment de démocratie sociale et professionnelle. Bureaux de vote électroniques fermés quelques heures après leur ouverture le 29 novembre, reprise chaotique du scrutin le lendemain et bugs à répétitions dans de nombreuses académies, difficultés pour obtenir son adresse professionnelle, pour récupérer sa notice de vote, pour réceptionner le lien de validation...

Malgré ces difficultés, la hausse de la participation montre l'attachement de toute la profession à un dialogue social vivant, utile à l'école et à ses personnels.

Alors que le Ministre cherche à faire croire que les personnels lui accordent un satisfecit permanent contre l'avis des organisations syndicales, ces élections constituent un message fort envoyé par les personnels et le SNUipp-FSU espère que le Ministre en tiendra compte tant sur la méthode de concertation que sur le contenu des réformes.

Pourtant, le rapport CAP 22 et les documents de la DGAFP présentés au printemps dernier, s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de vider de leur sens les instances de consultation. Il envisage une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non-respect par notre employeur de ses obligations en matière de santé et sécurité au travail. Le gouvernement a également l'intention de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAPD en prévoyant de ne plus les consulter sur les projets de mouvement des personnels, l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs, ou encore certaines sanctions disciplinaires... l'objectif affiché du gouvernement étant de « faciliter une déconcentration managériale » de la Fonction publique. Le SNUipp-

FSU 62 dénonce cette grave attaque au paritarisme qui donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec notre statut. Les personnels sont pourtant fortement attachés à leur participation, par l'intermédiaire de leurs élus, « à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière ».

Preuve en est l'importance des demandes de conseils ou d'informations auxquelles le SNUipp-FSU répond lors des opérations de carrière et de mouvement, ou encore la hausse de la participation aux dernières élections professionnelles, tant au niveau national que départemental. Les orientations du gouvernement sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentants et les élus des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de leur hiérarchie ou des erreurs de l'administration. Le SNUipp-FSU 62 refuse et s'oppose à ces projets et lutte pour le respect et l'amélioration des droits des personnels. Face à ces menaces, le SNUipp-FSU 62 réaffirme son attachement au dialogue social et au paritarisme, et met en garde l'administration. En effet, la fin du paritarisme vous placera directement face au mécontentement des personnels, tout comme le gouvernement qui ne cesse d'ignorer les corps intermédiaires, dont les organisations syndicales, est confronté à des mouvements sociaux inédits.

Concernant les salaires et le pouvoir d'achat, lors de l'allocution télévisée du président de la République, ni les professeurs des écoles ni les autres personnels travaillant dans les écoles, n'ont eu le sentiment d'être pris en compte dans les annonces qui ont été faites.

Les rémunérations comme toutes celles des salariés de la Fonction publique régressent depuis une dizaine d'années entre gel du point d'indice et non prise en compte de la hausse du coût de la vie. Des milliers de collègues ont d'ailleurs envoyé un mail au Premier ministre à l'initiative du SNUipp-FSU, mais à ce jour aucun n'a reçu le début d'une réponse. C'est dire la considération portée à la profession. Pourtant les rémunérations des professeurs des écoles sont parmi les plus basses des pays comparables de l'OCDE ; elles sont également inférieures à celles des cadres de la Fonction publique ou du secteur privé. Ce constat est connu de tous, le SNUipp-FSU n'a de cesse de le rappeler, il est publié dans le Rapport annuel de la Fonction publique. Les discussions ouvertes avec le ministère sous la pression du SNUipp-FSU ont permis d'acter quelques avancées pour certains "oubliés de la revalorisation" : les enseignants exerçant les missions de référents pour les usages numériques, les enseignants référents handicap.

Mais il reste encore des catégories d'enseignants toujours exclus totalement ou partiellement de l'ISAE. De ce fait, le SNUipp-FSU exige toujours le dégel et la revalorisation immédiate du point d'indice.

Et que dire de l'amendement proposé par le Sénat qui voulait porter de 1 à 3 jours le délai de carence pour les congés maladie des fonctionnaires ? Pour rappel, le jour de carence avait été mis en place en janvier 2012 à la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy, puis supprimé en 2014 sur la demande pressante de la FSU avec l'ensemble des organisations syndicales, avant d'être de nouveau rétabli arbitrairement par le gouvernement actuel en 2018.

Or les différentes enquêtes menées par l'INSEE font le constat que la journée de carence a pour effet de réduire le nombre d'arrêts maladie de courte durée, mais que la santé des personnels se dégradant, ces arrêts sont alors plus longs. Le jour de carence produit donc l'effet inverse de l'objectif poursuivi en termes de réduction de l'absentéisme.

Il est inacceptable, pour tout salarié, de subir une baisse de salaire parce que l'on est malade !

Concernant notre liberté d'expression, l'article 1 de la future loi « Pour une école de la confiance » est inquiétant. Sa formulation concernant l' "exemplarité" des enseignants ouvre la voie à une obligation de réserve, ce qui musellerait les personnels et les obligerait à taire leurs critiques et leur opposition à des réformes régressives. Cet article permettrait de donner un fondement légal à des mesures disciplinaires condamnant des personnels jugés coupables de « faits portant atteinte à la réputation du service public », expression suffisamment floue pour y inclure toute critique des politiques scolaires.

En ce qui concerne les évaluations de CP/CE1, malgré les remarques et propositions des enseignants, le ministère a engagé une nouvelle phase d'évaluation dans les classes de CP, calquée sur la première et tout aussi sujette à caution. Pour le SNUipp-FSU, c'est toujours non.

La première vague imposée aux classes de CP et de CE1 avait suscité une levée de boucliers des enseignants mais aussi d'une large partie du monde de la recherche en éducation.

Finalités, contenus, conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats : la communauté éducative s'accorde à qualifier ces tests d'inadaptés, d'inutiles et source d'échec et de stress pour les élèves.

Le SNUipp-FSU continue donc de contester ces évaluations destinées avant tout à justifier la politique éducative de la rue de Grenelle, engageant un pilotage du système par les résultats, des changements dans les programmes et des méthodes qui n'ont pourtant pas fait leurs preuves.

En ce qui concerne l'ordre du jour de la CAPD :

Concernant la direction d'école

Le SNUipp-FSU dénonce toujours la suppression des aides administratives, qui a accru considérablement la charge de travail des directrices et directeurs d'école. Les collègues ne peuvent faire face, seuls, à toutes les tâches que l'administration leur impose. Le SNUipp-FSU rappelle qu'il demande des emplois formés, statutaires et pérennes pour l'aide à la direction et au fonctionnement des écoles. Le SNUipp-FSU ne peut que s'inquiéter du projet ministériel qui diviserait la profession en fusionnant les écoles et en conférant à la direction un statut et un rôle hiérarchique relevant d'une conception managériale. La notion d'équipe doit être consolidée avec des moyens impartis. Ce dont les collègues ont besoin, c'est du temps de décharge supplémentaire, de la formation continue de qualité et la prise en compte du travail spécifique que nécessitent certains dispositifs (les ULIS par exemple).

Concernant les promotions, le SNUipp-FSU défend le rythme le plus rapide pour tous. Nous déplorons que ce ne soit pas le cas pour le passage du 6^{ème} au 7^{ème} échelon et du 8^{ème} au 9^{ème} échelon. De même, il est indispensable que les personnels en fin de carrière ne soient pas lésés faute de pouvoir passer « au grand choix » à l'échelon 10 ou 11 avec la nouvelle grille, car cela induirait de fortes conséquences sur leur pension de retraite. Le SNUipp-FSU restera vigilant à ce que chaque personnel puisse accéder à l'indice terminal de la hors-classe au cours de sa carrière. Il est aussi essentiel de déconnecter les rendez-vous de carrière de l'évolution des salaires. Ceux-ci doivent avoir une visée purement formative avec une formation continue digne de ce nom.

Enfin, nous avons une pensée émue pour notre collègue du SE UNSA, Hervé Van Moerkercke, qui nous a quittés. Le SNUipp-FSU 62 présente ses condoléances à sa famille, ainsi qu'à ses collègues et camarades syndicalistes auprès de qui il a milité et lutté pendant des années.